



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la  
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE**  
**du 28 octobre 2019**

Assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, tenue le lundi 28 octobre 2019 à 9 h 30 à la station de production d'eau potable de la RAIM, sous la présidence de M. Yan Maisonneuve, président, et à laquelle étaient présents :

M. Stéphane Handfield, 1<sup>er</sup> vice-président  
Mmes Nathalie Bellavance, 2<sup>ième</sup> vice-présidente  
Nathalie Ricard, membre  
Brigitte Villeneuve, membre  
MM. Bertrand Lefebvre, membre

Ainsi que :  
Mmes Chantal Marceau, directrice générale et  
secrétaire-trésorière  
Christiane Lambert, assistante secrétaire-  
trésorière  
M. Daniel LeBlanc, directeur des opérations  
Louis-Philippe Buist, ing, coordonnateur génie  
et technologies

La secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil les documents énumérés ci-après :

- Dépôt de la compilation des interventions des patrouilleurs de l'eau par secteur 30 septembre 2019;
- Dépôt de l'analyse des contraventions des patrouilles de l'eau au 30 septembre 2019;
- Dépôt des statistiques comparatives des patrouilles de l'eau en date du 30 septembre ;

**RÉSOL. : 100-10-2019 (Ouverture de l'assemblée)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard  
APPUYÉ PAR : Bertrand Lefebvre

**QUE** l'assemblée soit ouverte.

**ADOPTÉ**

**RÉSOL. : 101-10-2019 (Adoption de l'ordre du jour)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield  
APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Et en y ajoutant les points 13 et 14 :

13. Autorisation d'embauche du contremaître – Daniel Paquette;
14. Rémunération du coordonnateur génie et technologies;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 23 septembre 2019;
4. Adoption des listes des chèques émis et des comptes à payer du fonds d'administration;
5. Remboursement de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté aux villes membres;
6. Adoption de soumissions RIEP2019-001 du Regroupement d'achats Rive-Nord pour l'achat de produits chimiques pour l'année 2020;
7. Rejet soumission RAIM-2019-003 – Location d'équipement et fourniture d'oxygène;
8. Adoption de soumission SA19-5001 – Services professionnels auditeur externe – Exercices financiers 2019 à 2023;
9. Modification des membres représentant l'employeur du comité de retraite de la RAIM et la MRC les Moulins;
10. Autorisation d'ajout d'une carte de crédit – Directeur des opérations;
11. Reconnaissance d'ancienneté – Pascal Pelletier, opérateur d'usine;
12. Création de poste – Chargé de projets;
13. Autorisation d'embauche du contremaître – Daniel Paquette; - **AJOUT**
14. Rémunération du coordonnateur génie et technologies; - **AJOUT**
15. Affaires nouvelles;
16. Période de questions;
17. Levée de l'assemblée.

**ADOPTÉ**

**RÉSOL. : 102-10-2019 (Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 23 septembre 2019)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Bertrand Lefebvre  
APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 23 septembre 2019 soit accepté tel que présenté.

**ADOPTÉ**



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la  
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**RÉSOL. : 103-10-2019 (Adoption des listes des chèques émis et des comptes à payer du fonds d'administration)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance  
APPUYÉ PAR : Stéphane Handfield

**QUE** les listes des chèques émis et des comptes à payer du fonds d'administration, aux montants respectifs de 88 818,55 \$ et de 234 996,32 \$ telles qu'annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soient adoptées et que leur paiement soit autorisé.

**ADOPTÉ**

**RÉSOL. : 104-10-2019 (Remboursement de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté aux villes membres)**

**ATTENDU** le dépôt du rapport financier 2018 à la séance ordinaire du 23 avril 2019 par la résolution 40-04-2019;

**ATTENDU QUE** l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté est de 3 103 140 \$;

**ATTENDU** le rapport de la firme Amyot Gélinas déposé à la séance ordinaire du 25 juin 2019 et adopté par la résolution 60-06-2019;

**ATTENDU** la demande de la Ville de Terrebonne de lui rembourser une somme de 800 000 \$ de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté;

Sur proposition de Nathalie Ricard  
Appuyé par Stéphane Handfield

**QUE** la RAIM rembourse à la Ville de Terrebonne et à la Ville de Mascouche un montant total de 1 042 628 \$ réparti de la façon suivante :

Ville de Terrebonne	800 000 \$
Ville de Mascouche	242 628 \$

**QUE** la secrétaire-trésorière de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins soit autorisée à effectuer lesdits remboursements.

**ADOPTÉ**

**RÉSOL. : 105-10-2019 (Adoption de soumissions RIEP-2019-001 du Regroupement d'achats Rive-Nord pour l'achat de produits chimiques pour l'année 2020)**

**ATTENDU QUE** la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins a mandaté la Régie intermunicipale d'eau potable (RIEP) Varennes, Sainte-Julie, Sainte-Amable par la résolution 26-03-2019, dans le cadre du Regroupement d'achats de la Rive-Nord, afin de procéder à la confection d'un cahier de charges, publier les appels d'offres et ouvrir les soumissions publiques, pour et au nom de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, pour la fourniture de certains produits



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

chimiques utilisés à la station de production d'eau potable et aux stations de pompage pour l'année 2020;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) le 5 août 2019;

**ATTENDU QUE** deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 10 septembre 2019 pour le sulfate d'aluminium en vrac liquide à 48,8%, à savoir;

Nom du soumissionnaire	Prix (taxes en sus)	Quantité estimée en kg liquide	Prix taxes en sus
Kemira Water Solutions Canada inc.	0,2150 \$ / kg liquide	2 050 000	440 750,00 \$
Chemtrade	0,26023 \$ / kg liquide	2 050 000	533 471,50 \$

**ATTENDU QUE** deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 10 septembre 2019 pour l'hydroxyde de sodium liquide en vrac à 50%, à savoir :

Nom du soumissionnaire	Prix (taxes en sus)	Quantité estimée en kg sec	Prix taxes en sus
Sodrox	0,960 \$ / kg sec	325 000	312 000,00 \$
Brenntag	1,025 \$ / kg sec	325 000	331 125,00 \$

**ATTENDU QUE** le contrat pour la fourniture d'hypochlorite de sodium à 12% sera adjugé au plus bas soumissionnaire conforme pour l'ensemble des articles pour les quantités de livraison de 26 000 litres et 1 000 litres;

**ATTENDU QUE** deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 10 septembre 2019 pour l'hypochlorite de sodium à 12% en livraison de 26 000 litres et en livraison de 1 000 litres, à savoir :

Nom du soumissionnaire	Prix (taxes en sus) 26 000 litres	Quantité estimée litre	Prix taxes en sus
UBA inc.	0,1945 \$ / litre	442 000	85 969,00 \$
Lavo inc.	0,1950 \$ / litre	442 000	86 190,00 \$

Nom du soumissionnaire	Prix (taxes en sus) 1 000 litres	Quantité estimée litre	Prix taxes en sus
UBA inc.	0,3975 \$ / litre	45 000	17 887,50 \$
Lavo inc.	0,4000 \$ / litre	45 000	18 000,00 \$



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**ATTENDU QUE** deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 10 septembre 2019 pour le polymère eau potable soit le Superfloc C-492 PWG, Aquasan Ultra P201 ou l'Hydrex 3613 en sac de 750 kg, à savoir :

Nom du soumissionnaire	Produit	Prix (taxes en sus)	Quantité estimée en kg	Prix taxes en sus
Univar	Superfloc C-492 PWG	4,7911 \$ / kg	6 000	28 746,60 \$
Brenntag	Superfloc C-492 PWG	5,6000 \$ / kg	6 000	33 600,00 \$

**ATTENDU QU'**une (1) soumission a été reçue et ouverte publiquement le 10 septembre 2019 pour le polymère eaux usées soit le Zetag 4110 ou l'Hydrex 3551 en sac de 25 kg, à savoir :

Nom du soumissionnaire	Produit	Prix (taxes en sus)	Quantité estimée en kg	Prix taxes en sus
Brenntag	Zetag 4110	4,73 \$ / kg	2 000	9 460,00 \$

**ATTENDU QUE** deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 10 septembre 2019 pour le microsable en sac de 907 kg, à savoir :

Nom du soumissionnaire	Prix (taxes en sus)	Quantité estimée en kg	Prix taxes en sus
Glass Jet	0,4200 \$ / kg	43 536	18 285,12 \$
Univar	0,5179 \$ / kg	43 536	22 547,29 \$

**ATTENDU QUE** les prix soumissionnés comprennent produits, transport et déchargement dans les réservoirs et que ces prix demeurent fermes pour une période d'un (1) an, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bertrand Lefebvre  
APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

### **Sulfate d'aluminium en vrac liquide à 48,8%**

**QUE** la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins accepte la soumission pour la fourniture de sulfate d'aluminium en vrac liquide 48,8% de la compagnie **Kemira Water Solutions Canada inc.** au montant de 0,215 \$/ kg liquide, taxes en sus, étant le plus bas soumissionnaire conforme au cahier des charges et que le prix demeure ferme du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020.

### **Hydroxyde de sodium liquide en vrac à 50%**

**QUE** la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins accepte la soumission pour la fourniture d'hydroxyde de sodium liquide en vrac à 50% de la compagnie **Sodrox** au montant de 0,960 \$/ kg sec, taxes en sus, étant le plus bas soumissionnaire conforme au cahier des charges et que le prix demeure ferme du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

### Hypochlorite de sodium à 12%

**QUE** la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins accepte la soumission pour la fourniture d'hypochlorite de sodium à 12% en livraison de 26 000 litres au montant de 0,195 \$ le litre, taxes en sus, et en livraison de 1 000 litres au montant de 0,400 \$ le litre, taxes en sus de la compagnie

**Lavo inc.**, étant le plus pas soumissionnaire conforme au cahier des charges pour l'ensemble des articles et que le prix demeure ferme du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020.

### Superfloc C-492 PWG en sac de 750 kg

**QUE** la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins accepte la soumission pour la fourniture de Superfloc C-492 PWG en sac de 750 kg de la compagnie **Univar** au montant de 4,7911 \$/ kg, taxes en sus, étant le plus bas soumissionnaire conforme au cahier des charges et que le prix demeure ferme du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020.

### Zetag 4110 en sac de 25 kg

**QUE** la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins accepte la soumission pour la fourniture de Zetag 4110 en sac de 25 kg de la compagnie Brenntag au montant de 4,73 \$/ kg, taxes en sus, étant le plus bas soumissionnaire conforme au cahier des charges et que le prix demeure ferme du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020.

### Microsable en sac de 907 kg

**QUE** la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins accepte la soumission pour la fourniture de microsable en sac de 907 kg de la compagnie **Glass Jet** au montant de 0,42 \$/ kg, taxes en sus, étant le plus bas soumissionnaire conforme au cahier des charges et que le prix demeure ferme du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020.

La résolution 19-5141 et la recommandation de la Régie intermunicipale d'eau potable (RIEP) Varennes, Sainte-Julie, Sainte-Amable sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**RÉSOL. : 106-10-2019 (Rejet soumission RAIM-2019-003 –  
Location d'équipement et fourniture d'oxygène)**

**ATTENDU QUE** la RAIM a demandé des soumissions par l'appel d'offres public RAIM-2019-003 – Location d'équipement et fourniture d'oxygène;

**ATTENDU QU'**une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 24 septembre 2019 soit :

Nom du soumissionnaire	Prix taxes incluses	
Messer Canada inc.	377 635,39 \$	Non-conforme



**Procès-verbal des délibérations de la  
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins**

**ATTENDU** le rapport daté du 30 septembre 2019 de Madame Nathalie Savard, chef de division à l'approvisionnement de la Ville de Terrebonne, recommandant le rejet de la soumission reçue pour non-conformité considérant la demande de condition au niveau des assurances et l'omission de fournir un cautionnement de soumission;

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield  
APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

**QUE** le conseil d'administration de la RAIM rejette la soumission reçue pour l'appel d'offres RAIM-2019-003 pour la location d'équipement et fourniture d'oxygène en raison de non-conformité au document d'appel d'offres.

**QUE** la RAIM procède à une analyse du marché de la fourniture d'oxygène en ce qui a trait aux assurances et adapte son devis en conséquence le cas échéant.

**QUE** la RAIM soit et est autorisée à procéder à nouvel un appel d'offres public pour la location d'équipement et fourniture d'oxygène.

**ADOPTÉ**

**RÉSOL. : 107-10-2019 (Adoption de soumission SA19-5001 – Services professionnels auditeur externe – Exercices financiers 2019 à 2023)**

---

**ATTENDU** l'entrée en vigueur du projet de Loi 155 le 19 avril 2018 modifiant l'article 108.2 de la *Loi sur les cités et villes* en exigeant maintenant que l'auditeur externe de la municipalité vérifie aussi les états financiers de toute personne morale qui lui est liée;

**ATTENDU QUE** la RAIM a mandaté la Ville de Terrebonne par la résolution 75-07-2019 à confectionner pour et au nom de la Régie, un cahier de charges, publier l'appel d'offres et ouvrir des soumissions publiques pour le mandat services professionnels d'un auditeur externe pour les exercices financiers 2019 à 2023;

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a procédé à un appel d'offres public par l'appel d'offres SA19-5001;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appels d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 21 août 2019;

**ATTENDU QUE** deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 17 septembre 2019;

**ATTENDU QUE** le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	<b>Pointage final</b>	<b>Montant</b>
Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.	2,15	693 744 \$
DCA, comptable professionnel agréé inc.	---	---



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**ATTENDU QUE** la firme DCA comptable professionnel agréé inc., ne s'est pas qualifiée puisque son pointage intérimaire est inférieur à 70 points, tel que prévu à la loi (art. 573.1.0.1.1 L.C.V.);

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat pour la RAIM est de 163 509,03 \$ taxes incluses;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction de l'administration et finances datée du 12 octobre 2019 recommandant d'accepter la soumission de la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.;

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance  
APPUYÉ PAR : Bertrand Lefebvre

**QUE** le conseil d'administration de la RAIM accepte la soumission de la firme **Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.** pour les services professionnels d'un auditeur pour les services financiers 2019 à 2023 pour un montant de 56 808 \$ taxes en sus, à savoir 10 700 \$ (taxe en sus) pour l'année 2019, 11 021 \$ (taxes en sus) pour l'année 2020, 11 352 \$ (taxes en sus) pour l'année 2021, 11 692 \$ (taxes en sus) pour l'année 2022 et 12 043 (taxes en sus) pour l'année 2023.

**QUE** l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'acceptation de la soumission par résolution du conseil municipal de la Ville de Terrebonne.

### ADOPTÉ

#### **RÉSOL. : 108-10-2019 (Modification des membres représentant l'employeur du comité de retraite de la RAIM et la MRC les Moulins)**

**ATTENDU** les résolutions 28-03-2019 et 85-08-2019 par lesquelles la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins nommait ses représentants pour siéger sur le comité de retraite de la RAIM et de la MRC les Moulins à titre de membres votants représentants l'employeur;

**ATTENDU** l'absence à venir de quelques semaines de Madame Josée Marineau;

**ATTENDU QUE** l'employeur désire également faire un changement de présidence le temps de l'absence de Mme Marineau;

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard  
APPUYÉ PAR : Bertrand Lefebvre

**QUE** le conseil d'administration nomme Madame Yvane Dubuc à titre de remplaçante temporaire de Madame Josée Marineau durant son absence pour siéger sur le comité de retraite de la RAIM et de la MRC les Moulins à titre de membre votant représentant l'employeur.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**QUE** le conseil d'administration nomme temporairement Madame Chantal Marceau à titre de présidente du comité de retraite durant cette même période.

**ADOPTÉ**

**RÉSOL. : 109-10-2019 (Autorisation d'ajout d'une carte de crédit –  
Directeur des opérations)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Bertrand Lefebvre  
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

**QU'**une carte de crédit Visa Desjardins soit émise au nom de monsieur Daniel LeBlanc, directeur des opérations à la RAIM, avec les mêmes conditions que les autres détenteurs de carte soit un montant maximal de crédit de 5 000 \$.

**QUE** la secrétaire-trésorière soit à autorisée à signer pour et nom de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins tous les documents requis par Visa Desjardins.

En l'absence de la secrétaire-trésorière de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins que l'assistante secrétaire-trésorière soit autorisée à signer ces documents.

**ADOPTÉ**

**RÉSOL. : 110-10-2019 (Reconnaissance d'ancienneté – Pascal  
Pelletier, opérateur d'usine)**

---

**ATTENDU** la résolution portant le numéro 51-04-2004 relativement à la reconnaissance de l'ancienneté des employés de la RAIM, les montants sont attribués de la façon suivante :

Vingt ans de service : 200 \$

Vingt-cinq ans de service : 250 \$

Trente ans de service : 300 \$

Trente-cinq ans de service : 350 \$

**ATTENDU QUE** la date d'ancienneté de monsieur Pascal Pelletier, opérateur d'usine, est le 10 août 1999;

**ATTENDU QUE** monsieur Pascal Pelletier, a complété 20 années de service au sein de la RAIM;

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** le montant de 200 \$ soit ajouté à la paie régulière de monsieur Pascal Pelletier pour reconnaissance d'ancienneté pour ses 20 années de services.

**ADOPTÉ**



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la  
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**RÉSOL. : 111-10-2019 (Création de poste – Chargé de projets)**

**ATTENDU** l'évolution démographique importante prévue par les villes membres au cours des prochaines années;

**ATTENDU** les besoins grandissant en matière d'eau potable en découlant;

**ATTENDU** le dépôt du plan directeur par la résolution 71-05-2016 adoptée lors de la séance régulière du 24 mai 2016;

**ATTENDU QUE** ce plan directeur prévoit d'importants travaux d'infrastructures au cours des futures années;

**ATTENDU QU'**il est devenu primordial d'ajouter une nouvelle ressource afin que la RAIM soit en mesure de remplir adéquatement sa mission, considérant l'ampleur des défis à venir;

**ATTENDU QUE** le budget 2019 adopté par la résolution 115-10-2018 prévoyait la rémunération d'une ressource additionnelle;

IL EST PROPOSÉ PAR: Stéphane Handfield

APPUYÉ PAR: Nathalie Bellavance

**QUE** le conseil d'administration, sur recommandation de la directrice générale, Mme Chantal Marceau, autorise la création d'un poste de chargé de projets.

**QUE** ce poste relève directement du coordonnateur génie et technologies.

**ADOPTÉ**

**RÉSOL. : 112-10-2019 (Autorisation d'embauche du contremaître – Daniel Paquette)**

**ATTENDU** le départ de M. David Boissonneault, contremaître à la RAIM;

**ATTENDU QUE** la RAIM s'est fait accompagner par la direction des ressources humaines de la Ville de Terrebonne pour le processus de sélection et d'entrevues;

**ATTENDU QUE** la RAIM a procédé par affichage de poste dans les différents sites professionnels;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bertrand Lefebvre

APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

**QUE** la directrice générale soit autorisée à embaucher de M. Daniel Paquette au poste de contremaître au salaire annuel de 95 000 \$ à compter de son entrée en poste.

Les autres conditions de travail de monsieur Daniel Paquette sont celles prévues au protocole d'entente de *L'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne*.

**ADOPTÉ**



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la  
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**RÉSOL. : 113-10-2019 (Rémunération du coordonnateur génie et technologies)**

**ATTENDU** l'importance des travaux d'infrastructures en cours et à venir pour la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins;

**ATTENDU** l'addition d'une nouvelle ressource, chargé de projet, relevant directement du coordonnateur génie et technologies;

**ATTENDU QUE** la RAIM souhaite ajuster la rémunération de Monsieur Buist en conséquence;

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard  
APPUYÉ PAR: Stéphane Handfield

**QUE** la rémunération de Monsieur Louis-Philippe Buist, coordonnateur génie et technologies, soit fixée à 103 000 \$ à compter de la date de la présente résolution.

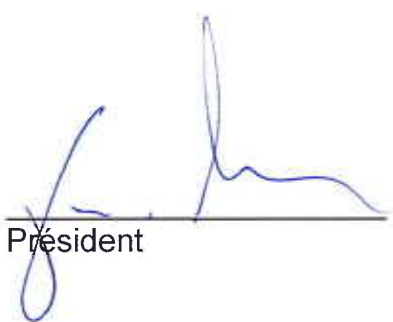
**ADOPTÉ**


**RÉSOL. : 114-10-2019 (Levée de l'assemblée)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard  
APPUYÉ PAR : Bertrand Lefebvre

**QUE** l'assemblée soit et est levée.

**ADOPTÉ**

  
\_\_\_\_\_  
Président

  
\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière